



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°1 du 26 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Chantal JOUFFLINEAU, Christian BLAISE, Guillaume BELOUARD, Mathieu FRÉMONT, Jacky LEPAGE, Olivier DERSOIR, Adrien JONCHERAY.

Excusés : Danièle GODET, Christophe BOIS, Samuel HOUILLOT, Cédric RIVRON.

Secrétaire de séance : Lionel MOAL.

APPROBATION DU PV DU 20 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2022.

I. VOTE DES BUDGETS 2023

a) Budget du Lotissement de la Talbottière 2 :

(Arrivée de C. Joufflineau et O. Dersoir)

Madame Derval, adjointe en charge des finances, présente et détaille le Budget 2023 du lotissement de La Talbottière2 qui se synthétise ainsi :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
		7133 – Valeur du stock initial	80 128,00 €
3355 – Valeur du stock final	59 519,00 €	605 – Travaux	24 102,44 €
16878 – Remboursement avance	57 753,97 €	658 – Charges divers	5,00 €
Total Dépenses Investissement	117 272,97 €	Total Dépenses Fonctionnement	104 235,44 €
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
001 – Excédent invest. N-1	37 144,97 €	002 – Excédent fonct. N-1	14 978,44 €
3355 – Valeur du stock initial	80 128,00 €	7015 – Vente de parcelles	29 733,00 €
		7133 – Valeur du stock final	59 519,00 €
		758 – Produits divers	5,00 €
Total Recettes Investissement	117 272,97 €	Total Recettes Fonctionnement	104 235,44 €
Solde Investissement	0,00 €	Solde Fonctionnement	0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Adopter le budget 2023 du lotissement de la Talbottière 2 tel que présenté ci-dessus ;
- Donner pouvoir au Maire ou ses Adjointes pour signer tous les actes, pièces et documents s'y rapportant.

b) Budget Principal :

(Arrivée d'A. Joncheray)

Madame Derval, adjointe en charge des finances, présente et détaille le Budget Principal 2023 de la commune qui se synthétise ainsi :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
RAR dépenses invest. 2022	114 742,30 €	Charges générales	240 650,00 €
Investissements 2023	950 233,20 €	Charges personnel	279 400,00 €
		Autres charges	102 650,00 €
Emprunts : capital	134 173,54 €	Intérêts d'emprunts	19 000,00 €
Report déficit 2022	99 259,61 €	Ecritures d'ordre budgétaire	25 149,47 €
		Virement à l'investissement	493 503,30 €
Total Dépenses Investissement	1 298 408,65 €	Total Dépenses Fonctionnement	1 160 352,77 €

RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
RAR recettes invest. 2022	212 003,08 €	Solde fonctionnement 2022	370 372,77 €
Subventions et cession d'actif	209 000,00 €	Impôts et taxes	515 320,00 €
FCTVA n-2 et Taxe Aménagt	99 000,00 €	Dotations Etat	194 400,00 €
Emprunt et Talbottière2	257 753,97 €	Loyers, produits des services	77 160,00 €
Ecritures d'ordre budgétaire	27 148,30 €	Rbst charges personnel, divers	3 100,00 €
Virement du fonctionnement	493 503,30 €		
Total Recettes Investissement	1 298 408,65 €	Total Recettes Fonctionnement	1 160 352,77 €
Solde Investissement	0,00 €	Solde Fonctionnement	0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Adopter le budget principal 2023** tel que présenté ci-dessus ;
- **Donner pouvoir au Maire ou ses Adjoints pour signer** tous les actes, pièces et documents s'y rapportant.

c) Emprunt

Le coût prévisionnel de l'agrandissement du complexe sportif a été estimé à hauteur d'environ 200 000 € TTC. L'autofinancement du budget communal ne pouvant couvrir ces dépenses, plusieurs agences de prêts ont été consultées.

La commission Finances a étudié ces offres et a privilégié la proposition du Crédit Agricole avec les caractéristiques financières suivantes :

- Montant emprunté : 200 000 euros
- Durée d'amortissement : 10 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielles constantes
- Taux d'intérêt annuel fixe : 3.72%
- Déblocage des fonds : total sous 3 mois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Accepter la proposition de prêt** selon les termes stipulés ci-dessus.
- **Prendre l'engagement d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget** les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- **Prendre l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement**, en tant que de besoin, les crédits nécessaires au remboursement des échéances.
- **Autoriser Mr le Maire ou ses adjoints à signer** tous les documents nécessaires à la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

II. VENTE PARCELLE LOTISSEMENT TALBOTTIERE

Madame CHANE-MENG-HIME Alice et Monsieur BERNIER Romain, domiciliés « Viloiseau » à BONCHAMPS-LES-LAVAL (53960), sollicitent pour la construction d'une maison d'habitation, l'acquisition du lot n° 39, cadastré ZO n° 204, d'une contenance de 1679 m², dans le lotissement de la Talbottière 2, au prix de 15,00 € TTC le m², soit 25 185,00 € (TVA sur la marge comprise).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la vente par la Commune de la parcelle n° 39, cadastrée ZO n° 204, à Madame CHANE-MENG-HIME Alice et Monsieur BERNIER Romain, d'une contenance de 1679 m², au prix de 15,00 € TTC le m², tous les frais en sus comprenant ceux de la vente, des branchements de l'eau et de l'électricité, étant à la charge de l'acquéreur ;
- **Donne** à Monsieur le Maire ou ses adjoints tous pouvoirs à l'effet de signer l'acte authentique de vente en l'étude de l'Office Notarial CBP Notaire à Craon (53400) et de remplir toutes les formalités administratives en découlant.

III. CESSION DE CHEMINS

Parole à Chantal JOUFFLINEAU, Adjointe

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que les chemins ruraux suivants, Chemin de La Brosse, Chemin du Donjon, Chemins du Chêne Mulon ont cessé d'être affectés à l'usage du public et servent uniquement à accéder aux propriétés situées à leurs extrémités.

Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Constate** la désaffectation des chemins ruraux précités,
- **Décide** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural,
- **Demande** l'autorisation d'organiser une enquête publique sur ce projet.

IV. CONVENTION POUR RD150

Parole à Chantal JOUFFLINEAU, Adjointe

Lors de la précédente séance, le conseil municipal a décidé de lancer les travaux de création d'un plateau à l'entrée du village, sur la RD150.

Ces travaux de sécurisation étant à réaliser sur une route appartenant au Département de la Mayenne, une convention doit être établit entre les deux parties sur les dispositions à convenir concernant les conditions d'entretien, de gestion et domanialité de cet aménagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte les conditions** citées dans la convention
- **Autorise Mr le Maire ou ses adjoints à signer** la convention autorisant les travaux et son plan de domanialité.

V. NUMEROTATION NOUVEAU LIEU-DIT

Parole à Chantal JOUFFLINEAU, Adjointe

La propriété située au lieu-dit La Moricerie a été divisée en deux parties. Les bâtiments annexes sont en cours de vente. Les réseaux (eau, edf, télécoms) étant également redistribués, il est nécessaire que la commune attribue une adresse dédiée à la parcelle cadastrée ZN n°62.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'attribuer l'adresse** suivante à la propriété cadastrée ZN n°62 : 1045 Chemin de la Moricerie.
- **D'autoriser Mr le Maire ou ses adjoints à en informer les organismes administratifs** tels que les impôts, le cadastre, la poste...

VI. PARC EOLIEN DE RENAZE

La société « Parc Eolien de la Queille » a présenté une demande à la Préfecture en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité, à partir de l'énergie mécanique du vent, composée de 3 aérogénérateurs d'une puissance maximale de 3,6 MW et d'un poste de livraison, situés sur la commune de Renazé. Une synthèse a été adressée aux élus avec leur convocation.

La commune de La Selle-Craonnaise faisant partie des communes impactées par le rayon d'affichage, le conseil municipal doit émettre un avis sur cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De ne pas s'opposer à ce projet.**

VII. ARGENT DE POCHE 2023

Parole à Chantal JOUFFLINEAU

Pour rappel, l'objectif de cette action est de permettre aux jeunes mineurs, de 16 à 18 ans, de travailler sur des chantiers, moyennant une rémunération.

L'opération « Argent de poche » sera reconduite pour toute l'année 2023, avec une trentaine de jeunes concernés. La 1^{ère} réunion d'information aura lieu ce samedi à 11h.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'engager le dispositif argent de poche** pour l'année 2023.
- **De verser 15 € pour 3 heures de travail par jour**, pour 10 chantiers maximums par année, par jeune, par virement du compte 65888 approvisionné.
- **D'autoriser le Maire ou ses adjoints à signer** tous les documents s'y rapportant.

VIII. CONSTRUCTION DE L'ECOLE

La réception définitive des travaux a eu lieu le 19 janvier dernier. Des travaux sont terminés et d'autres sont toujours en cours ou bien des rectifications sont à apportées. Voici le récapitulatif (non-exhaustif) :

Lot 1 – Démolition – CHAZE => travaux réceptionnés sans réserves et payés

Lot 2 – Gros Œuvre – SABIN => réception avec réserves, sablage des murs prévu le 30/01, avenant à prévoir des + et – values de -1440,00 € ttc.

Lot 3 – VRD – PIGEON => réception avec réserves, fin des travaux demandée pour le 02/02.

Lot 4 – Charpente – SCOB => réception avec réserves, fin des travaux demandée pour le 27/01.

Lot 5 – Couverture – PAUMARD => réception avec réserves, fin des travaux demandée pour le 27/01.

Lot 6 – Menuiseries Ext. – CHABRUN => réception avec réserves, fin des travaux demandée pour le 27/01 dont organigramme des clés à fournir.

Lot 7 – Serrurerie – S2M => réception avec réserves, pour le 27/01 pose du portail côté cantine, pour le 31/01 pose de la main courante.

Lot 8 – Cloisons – Meignan => réception avec demande du DOE en réserve.

Lot 9 – Carrelage – PERAIS => réception avec demande de crédits supplémentaires pour le 02/02.

Lot 10 – Menuiseries Int. – PELE => réception avec réserves, avenant à prévoir pour travaux complémentaires : vitrophanie pour 1017,35 €, mobilier supplémentaire pour 1163,46 € et devis rectifié suite rejet du conseil pour 5145,82 €.

Lot 11 – Peinture – FRETIGNE => réception avec réserves, fin des travaux demandée (dont le nettoyage des bâtiments) pour le 02/02.

Lot 12 – Plomberie – LENOIR => réception avec réserves, fin des travaux demandée pour le 27/01 (PAC en panne).

Lot 13 – Electricité – ISOLEC => réception avec réserves, fin des travaux demandée pour le 27/01, avenant à prévoir pour travaux supplémentaires pour 1788 €.

Lot 14 – Photovoltaïque – ISOLEC => réception avec réserves, travaux en cours.

Autres :

- Les tests d'imperméabilités sont conformes aux mesures attendues.

Le projet « du champ à l'école » sera conduit par les architectes très prochainement.

Pour rappel, ce projet a pour vocation de sensibiliser les élèves de la nouvelle école au cycle de la matière par la fabrication, en leur présence, d'un mobilier pour la cour de récréation, à partir d'arbres situés sur la commune de La Selle-Craonnaise.

IX. RAPPORT DES COMMISSIONS

S
.
D
E
R
V
A
L

➤ Commission Sport/Culture/ Animation et Communication

- Commission animation/communication le 11/01 à 20h30 :
 - Fin de préparation des vœux du 14/01 – bilan et prochaine date déjà fixée au 20/01/2024.
 - Bulletin municipal : En cours de finalisation pour une mise en fabrication le 30/01 et une distribution la semaine suivante.
 - Une inauguration de la nouvelle école sera organisée au printemps. L'équipe travaille sur son organisation.
 - Fête du village le 08/07 : réunion de TES le 23/01. Reconduction de la fête du village avec un groupe de l'association nommé « Tous en Fête » qui travaille à son organisation.
- Prochaine commission fixée le 08/02 à 20h30.
- A noter, le passage des motards ont du cœur sur la commune le 04/06/2023.

➤ Commission Finances

- Réunion de la commission le 22/02 pour étudier les demandes de subvention aux associations et déterminer les taux fiscaux 2023 (TH, TFB et TFNB).

S
.
B
E
L
L
A
N
G
E
R

➤ Commission Scolaire et Périscolaire

- Déménagement à la nouvelle école :
 - rdv avec les institutrices le 05/01 pour point sur le matériel du complexe sportif et sur l'organisation du déménagement.
 - Pour information, nettoyage de la nouvelle école prévu du 30/01 au 02/02.
 - Mise en carton le 04/02 et déménagement avec Parents le 11/02.
 - Demande de Mr Jugé à la Directrice pour ne déménager que l'essentiel de l'école élémentaire afin de pouvoir démarrer au 27/02. Le reste suivra petit à petit.
 - Tables et chaises commandées et livrées fin janvier. Commande en cours pour armoires et mobiliers divers. Internet et téléphonie en fonctionnement.
 - Rdv avec les assistantes maternelles et le club de gym le 28/01 pour matériel du complexe sportif.
 - Déménagement de la garderie et du centre de loisirs du 13 au 15/02/2023.

➤ Commission Affaires sociales

- Réunion du CCAS à prévoir en mars.

L.
M
O
A
L

➤ Commission Bâtiments :

- Nouvelle école : vu en point 8 + prochaine réunion de chantier le 02/02.
- Parc du bourg : coulage du béton effectué et dalles installées.
- Complexe sportif : ouverture des plis effectuée. Suite vote du budget, choix des entreprises à valider lors du prochain conseil.
- Visite de sécurité de l'Orion le 12/01 : RAS.
- Prochaine commission « Bâtiments » le 07/02.

➤ **Commission Espaces verts/Environnement :**

- Devis l'Oury reçu et à étudier.
- Travaux Houillot au 1^{er} trimestre 2023.
- Devis de Lesieur pour location d'un désherbeur à brosse signé + travaux prévus en février pour le désherbage de la rue des Etangs notamment.

➤ **Commission Voiries/Urbanisme/... :**

- Devis de Prosignal : suite à la demande du conseil municipal d'installer un cédez-le-passage au chemin de la Chaîne, le conseil départemental a fait savoir que le champ de visibilité ne le permet pas et qu'il est obligatoire d'installer un Stop si la commune souhaite sécuriser le carrefour.
- Demande de Mayenne Habitat pour changer les plaques effacées de numéros de certaines de leurs habitations.
- Un intervenant de la Communauté de Communes souhaite venir en début de réunion du conseil municipal pour informer sur le tri encore possible de la poubelle des ordures ménagères.

X. DIVERS

- ⇒ Pour information, Mr le Maire a utilisé sa délégation de signature pour renoncer au droit de préemption urbain de la propriété située au 22 rue de la Gare.
- ⇒ Prochain conseil municipal le 23/02/2023.
- ⇒ Proposition conseils municipaux suivants : le 23/03 et le 20/04/2023.

Fin de séance à 23h20

Joseph JUGÉ

Séverine DERVAL

Sylvie BELLANGER

Lionel MOAL

Chantal JOUFFLINEAU

Samuel HOUILLOT
(Excusé)

Adrien JONCHERAY

Mathieu FRÉMONT

Danièle GODET
(Excusée)

Jacky LEPAGE

Guillaume BELOUARD

Christian BLAISE

Olivier DERSOIR

Cédric RIVRON
(Excusé)

Christophe BOIS
(Excusé)